

Arrêté n ° 71 - 2025 du 27 mai 2025

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise de Mr SOREL Guillaume, sise 44 La Haute Rue – 76450 Grainville-la-Teinturière, en date du 26 mai 2025, en vue d'obtenir un arrêté de circulation et de stationnement dans le cadre de travaux sur la toiture d'un bâtiment, situé au n°5 rue du Dr. Etienne Bourgoix à Bacqueville-en-Caux. Les travaux sont prévus le 4 juin 2025 de 7h00 à 18h00 ;

CONSIDERANT que pendant la manifestation, il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et éviter tout accident.

ARRÊTE

Article 1 : Mr SOREL est autorisé à effectuer les travaux de réparation sur la toiture de la maison, situé au n° 5 rue du Dr. Etienne Bourgoix à Bacqueville-en-Caux le 4 juin 2025 de 7h00 à 18h00. Mr SOREL est autorisé à établir une circulation alternée sur la route du Dr. Etienne Bourgoix (RD149). La circulation alternée par les feux sera mise en place au niveau du n° 1 place du Général de Gaulle et n° 15 rue du Dr. Etienne Bourgoix, la circulation sera réduite à une voie sur cette portion de la rue.

Article 2 : Des mesures et la signalisation adéquate vont être mises en place pour la sécurité des usagers par Mr SOREL. La rue devra être remise en état et nettoyée après les travaux.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : Mr SOREL, le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bacqueville-en-Caux,
Le 27 mai 2025

Jean-Marie ADAM,
Le Maire

